



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



17059821

Je

13 AVR. 2017



Greffier

N° d'entreprise : **BE0403979264**

Dénomination

(en entier) : **Royal Golf Club du Sart Tilman**

(en abrégé) : **RGCST**

Forme juridique : **Société Coopérative à Responsabilité Limitée et à Finalité Sociale**

Adresse complète du siège : **Route du Condroz, 541 à 4031 Angleur (Belgique)**

Objet de l'acte : Rapport Assemblée Générale du 5/3/2016 - Démissions d'administrateurs - Nomination d'administrateurs - Composition du nouveau Conseil d'Administration

Démissions :

Monsieur Marc DWELSAUVERS 50.08.20-045.73 en date du 6 mai 2015

Monsieur Pierre-Jean PICARD 64.05.19-071.59 en date du 26 octobre 2015

Cooptation :

En sa réunion du 14 décembre 2015, le Conseil d'Administration coopte Monsieur Patrick RENARD comme administrateur. Il achèvera le mandat de Monsieur Marc Dwelsauvers, démissionnaire.

Le 5 mars 2016, en Assemblée Générale Ordinaire et suite aux élections statutaires (article 13 des statuts) et à la décision du Conseil d'Administration de réduire le nombre d'administrateurs à neuf personnes et à l'expiration des mandats de trois administrateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire

- a confirmé la cooptation de Monsieur Patrick RENARD 66.05.27-339.78

- a procédé à l'élection de Monsieur Jacques RENARD, 35.12.02-249.25

Ils rejoignent les sept administrateurs dont le mandat est encore en cours pour former le nouveau Conseil d'Administration :

Monsieur Christian DE COCK 44.06.13-039.52

Madame Thérèse MICHAUX 53.04.22-102.88

Monsieur Georges LOIX 44.04.19-157.31

Monsieur Walter LUCCIOLI 59.04.20-377.96

Monsieur Philippe TROISFONTAINE 47.01.27-049.38

Monsieur Alain BLOEMENDAL 46.10.22-071.14

Monsieur Pierre COSTE 51.10.15-283.20

Administrateurs sortants :

Monsieur Lothar KNAUF 42.11.08-251.80

Monsieur Patrick VERMEIRE 70.11.12-093.27

Bernard REGOUT
Directeur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/04/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).